



CAToZphère

Ce n'est pas parce qu'on n'est pas élu, que l'on ne peut pas être lu!

Edito

2014 a été une année de transition avant la fin des tarifs réglementés prévue pour fin 2015 pour les clients hors particuliers dans un contexte économique plus que morose.

Alors qu'EDF SA, globalement, réalise les objectifs et suit la trajectoire fixés, on constate que l'employeur distribue gracieusement 0,3% à l'ensemble de ses employés !!! On dit merci qui ...



Que-dire des 38 000 NR, copieusement octroyés pour l'ensemble du personnel d'EDF SA, ce n'est pas encore cette année que l'on verra les efforts récompensés.

Si on ajoute à ça la conjoncture, IROISE, les négociations sur l'accord temps de travail (forfait à 206 jours à la place de 196 jours travaillés actuellement pour les cadres), les agents vont gagner moins.

Heureusement, la direction a pensé à tout : puisque les agents gagnent moins, on va les faire travailler plus ...

Elle est pas belle la vie ?

Malgré cela, jusqu'ici tout va bien, alors profitez de vos vacances et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année 2014 et nos meilleurs vœux, toujours à vos cotés, pour 2015!

Henri Proglgio : Une retraite en famille...



Eric Judor, c'est combien?

Pour la nouvelle campagne de pub, Éric Judor a touché 400 000€ (source capital) ... Cela représente 19 années de salaire pour un nouvel embauché en GF3 NR40... On est loin de la micro augmentation du SBN décidé par la Direction ...

De qui se moque-t-on ?

Quand on sait que 30 secondes de pub avant le 20H00 coutent entre 30 et 150 k€ en fonction des chaînes, on comprend bien que les agents, créateurs de la richesse de l'entreprise, sont clairement les dindons de la farce !

Pauvre direction obligée d'instaurer une « modération salariale » des agents... car le contexte économique est difficile, il faut augmenter les investissements, les effectifs et les actions de formation, notamment pour le parc nucléaire, le niveau insuffisant des tarifs,...

Bref, maman malade, papa pas travail !!! SIVOUPLAI ???!!!!?



Signer mon EAP signifie que je suis d'accord avec son contenu?

Signer son EAP, ne signifie pas forcément être d'accord avec son contenu. Signer son EAP, signifie que l'employeur a réalisé l'évaluation annuelle de chaque salarié. Pour que ce document soit légalement pris en compte, il faut que le salarié et le manager N+1 (en principe) l'aient signé.

Quelques informations complémentaires, peuvent vous être utiles, si vous êtes en difficulté lors de votre entretien :

- L'article L. 1222-3 du Code du travail prévoit que l'employeur doit également **informer préalablement le salarié des méthodes et techniques d'évaluation professionnelle** mises en œuvre à son égard.
- Si le dispositif de notation des salariés réalisés à l'occasion d'un entretien annuel **repose sur des critères comportementaux difficilement quantifiables et détachés de toute effectivité du travail accompli**, alors que cette notation peut **avoir un impact sur les conditions de travail** et peut placer les salariés dans une insécurité préjudiciable à leur santé mentale, **ce dernier doit être déclaré illicite** (TGI Nanterre, 5 septembre 2008, n°08-5737).
- **L'évaluation du comportement d'un salarié doit donc reposer sur des critères précis et objectifs** (TGI Paris, 6 mars 2012, n°11/15323).
- Le fait pour un employeur de procéder à une **évaluation des compétences d'un salarié en y faisant figurer des critiques fondées sur des critères subjectifs et s'accompagnant de reproches injustifiés, répétées et rapprochées dans le temps**, le salarié ayant connu un déroulement de carrière sans difficulté, était **constitutif de harcèlement moral** (CA Toulouse, le 27 juin 2009, n°08-2767).

Si vous rencontrez un problème sur votre EAP ou avez besoin d'une information ou d'un accompagnement, nous sommes à votre disposition.

Iroise : jusqu'ici tout va bien...

IROISE... Non, non, on ne parle de la mer qui borde les cotes Bretonnes... IROISE c'est travailler en réelle ouverture des marchés (hors particuliers) avec l'extinction programmée des tarifs historiques à fin 2015...

Ne nous voilons pas la face, échouer dans cette épreuve met en péril l'avenir des agents de commerce...

La direction ambitionne de garder entre 70% et 80% du portefeuille actuel sur les segments DCT, GE, PME et PRO avec des prix proposés à nos clients, ne nous avantagent pas vraiment... en cette période de crise...

Nous ne doutons pas à la CAT Énergies, du professionnalisme et de l'engagement des agents dans ce énième nouveau projet... Mais celui là plus que les autres aura ou a déjà, quand on voit le quota de NR attribué cette année, un impact sur notre activité.

Si nous ne parvenons pas, malgré la bonne volonté de tous, à maintenir nos parts de marché en électricité, que se passe-t-il ? Arrêtons-nous, par exemple, d'utiliser des sous-traitants pour la relation client ou le recouvrement pour préserver l'emploi en interne ? Pas de réponse sur le sujet pour le moment, la direction n'a, semble-t-il, pas retenu cette possibilité. Alors IROISE peut tuer ou développer la branche commerce...

Iroise c'est aussi une réelle opportunité pour vendre du gaz naturel, des services ou des travaux pour les filiales ... et ainsi ramener le chiffre d'affaire perdu en électricité !

Jusqu'ici tout va bien !



Nicolas MICHEL
Responsable section syndicale
06 66 19 38 80
nicolas.michel@edf.fr

